



**La commission «Culture-Loisirs» vous propose
un dîner «croisière» sur le Golfe du Morbihan
le samedi 18 juin 2022, à partir de 19 h 15.**

Après plus de deux années de sorties, d'activités en «sommeil», l'ASCE 56, commission «Culture-Loisirs», organise une soirée familiale et conviviale :

**«dîner-croisière» sur un navire-restaurant
le samedi 18 juin 2022.**

Le programme de la soirée est le suivant :

- 19 h 15 : RDV au Parc du Golfe – gare maritime Navix à Vannes.
- 19 h 30 : Embarquement à bord du navire-restaurant.
- 20 h 00 : Départ du navire pour une croisière, commentée sur le golfe du Morbihan.
Dîner à bord (tables de 6 ou 8 personnes).
- 23 h 00 : Retour à quai à Vannes.

Embarquez-vous pour 3 heures de croisière sur le golfe du Morbihan, à la lueur des projecteurs – 50 km de navigation à travers ses 42 îles.

- Menus -

Enfants (de 4 à 12 ans inclus) – Moussaillon -

- * charcuteries, crudités
- * émincé de volaille, pommes de terre sautées
- * glace (petit pot ou bâtonnet)
- * 1 jus de fruit.

Adultes (à partir de 13 ans) – Kig ha farz -

- * assortiment 6 pièces : tartinettes, blinis, pics d'andouille, poissons fumés
- * potée bretonne (saucisse, lard cuit, jarret de porc, saucisson fuimé, choux, carottes, pommes de terre, poireaux, farce de blé noir)
- * assiette de dégustation (kouign amann, far aux pruneaux, glace à la pomme, coulis caramel)
- * boissons comprises (1 bouteille pour 4 personnes).

L'ASCE 56 privatise, à sa charge, le navire-restaurant, limité à 130 places assises.

Si vous êtes intéressé(e.s) par cette sortie familiale et conviviale, veuillez compléter le bulletin d'inscription, ci-joint, et le retourner **avant le vendredi 8 avril 2022**, délai de rigueur, accompagné du règlement, à la DDTM/ASCE 56 – 1, allée du Général Le Troadec – BP 520 – 56019 Vannes cedex – à l'attention de Valérie Renaudineau.

Cette sortie est réservée **uniquement** aux adhérents(es) et ayant-droits, à jour de leur cotisation et inscrit(e.s) sur la carte ASCE 56.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Thérèse Fraval, au 06 78 24 53 91 ou par courriel : therese.fraval@gmail.com.

**Bulletin d'inscription – Dîner-croisière sur le golfe du Morbihan – 18 juin 2022 -
 date limite d'inscription : vendredi 8 avril 2022 (délai de rigueur)
 accompagné du règlement, à l'ordre de l'ASCE 56 et à retourner à :
 DDTM/ASCE 56 – 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex
 (à l'attention de Valérie Renaudineau)**

Nom – Prénom de l'adhérent.e :

Service /Unité ou Retraité.e :

Adresse personnelle :

Courriel personnel (obligatoire) :

n° téléphone portable (obligatoire) : _____ N° carte ASCE : 056/_____

Nombre de personnes - enfants (de 4 à 12 inclus) : _____

adultes (à partir de 13 ans) : _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Adhérent(e)	Ayant-droit (conjoint.e ou enfant de -25 ans inscrit.e.s sur la carte d'adhésion)	Choix menu	
				Moussaillon (de 4 à 12 ans inclus)	Kig ha farz (à partir de 13 ans)
				11,40 €	20,45 €
<i>Exemple : Fraval Thérèse</i>	<i>00/00/0000</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0,00 €</i>	<i>20,45 €</i>
<i>enfant</i>	<i>00/00/0000</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>11,40 €</i>	<i>0,00 €</i>
Sous-total					
TOTAL					

chèques vacances acceptés.

Ces tarifs tiennent compte de la participation de l'ASCE 56. Cette sortie est réservée **uniquement** aux adhérents(es) et ayant-droits, à jour de leur cotisation et inscrit(e.s) sur la carte ASCE 56.

Annulation et remboursement

- * Un remboursement total sera accordé pour toute demande d'annulation avant le 30 avril 2022, sur présentation d'un justificatif.
- * Un remboursement correspondant à 50 % du montant de l'inscription sera accordé pour toute demande d'annulation avant le 11 mai 2022, sur présentation d'un justificatif.
- * Aucun remboursement ne sera accordé après le 11 mai 2022, sauf sur présentation d'un justificatif.
- * En cas de nouvelles dispositions gouvernementales ou annulation de la société Navix, le remboursement total sera effectué.